



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 69333

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la dégradation de la situation au Soudan. La guerre civile qui règne dans cet Etat se traduit par des atteintes graves et répétées aux droits de l'homme. Il lui demande de bien vouloir préciser la position de la France à l'égard de ce conflit et les actions mises en oeuvre afin de favoriser le retour à la paix civile dans ce pays.

Texte de la réponse

Le Soudan connaît depuis 1983 un état de guerre civile, opposant l'armée soudanaise et les milices qui lui sont alliées aux rebelles de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) de John Garang. Le conflit a causé entre 500 000 et 2 millions de morts, essentiellement du fait de la dégradation des conditions humanitaires, et serait à l'origine de la fuite de près de 4 millions de personnes déplacées et de réfugiés. Les combats sont particulièrement intenses à proximité des champs pétroliers (Etat de l'Unité, Haut Nil) cibles de l'APLS depuis la mise en exploitation, à partir d'août 1999. Le conflit a provoqué des atteintes aux droits de l'homme dans les deux camps : assassinats de civils, enrôlements forcés, enlèvements de femmes et d'enfants par les milices, détournement de l'aide humanitaire, etc. Dans ce contexte, la France encourage, comme les autres membres de la communauté internationale, l'avènement d'une paix négociée au Soudan, qui tienne compte des aspirations des populations. A ce titre, elle appelle les parties à l'arrêt des hostilités et soutient les négociations organisées sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) organisation régionale chargée de mener la médiation sur la base d'une déclaration de principe prévoyant notamment l'autodétermination du Sud Soudan. La France est membre du Forum des partenaires de l'IGAD (FPI), réunion informelle des donateurs qui soutient diplomatiquement et financièrement la médiation. Elle souhaiterait voir celle-ci coordonnée avec l'initiative égypto-libyenne qui replace le règlement du conflit du Sud dans le contexte plus large du processus de réconciliation nationale. La France suit également avec une attention particulière la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu dans les monts Nouba, signé par les parties le 19 janvier 2002, et dont elle s'est réjouie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69333

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6671

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1233